



La Bauche-73

Résultats des votes du Conseil Municipal du vendredi 16 janvier 2026

Ouverture de la séance à 14h00

Madame le maire demande au conseil municipal de choisir un ou une secrétaire de séance. Devant l'absence d'autre volontaire, Christel PETRI est désignée et procède à l'appel des membres.

PRÉSENTS : Alain DEMAISON - Bernadette DUBERTRAND - Gilles GENOVÈSE - Evelyne LABRUDE - Christel PETRI - Alain SAUGE-MERLE

ABSENTS POUVOIR : Jean-Claude FELIX donne pouvoir à Alain SAUGE-MERLE - Joël GESLAN donne pouvoir à Christel PETRI – Sébastien HASCOËT donne pouvoir à Gilles GENOVESE - Saliha KILANI donne pouvoir à Alain DEMAISON – Karine ROBERT donne pouvoir à Evelyne LABRUDE

ABSENT : Louis LORIDON

Madame le maire demande aux membres du conseil l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour.

DM N° 3 Ecritures d'amortissement pour le budget annexe chaufferie

SDES 73 : Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »

Votes 11 pour

La demande de rajout de deux délibérations supplémentaires à l'ordre du jour, est approuvée à l'unanimité

▪ **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL du 16 octobre 2025 modifié**

Madame le maire demande s'il y a des remarques ou observations concernant le PV modifié du CM du 16 octobre 2025. Les membres du conseil sont appelés à délibérer pour approuver le PV du CM du 16 octobre 2025.

Votes 11 pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

▪ **APPROBATION DU PROCES VERBAL du 03 décembre 2025**

Madame le maire demande s'il y a des remarques ou observations concernant le PV du CM du 03 décembre 2025. Les membres du conseil sont appelés à délibérer pour approuver le PV du CM du 03 décembre 2025.

Votes 11 pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

▪ **CONTRIBUTION FINANCIÈRE de la COMMUNE au FONCTIONNEMENT du SERVICE d'AIDE à DOMICILE (SAD) GERÉ PAR LE CIAS des ECHELLES - Délibération N° 2026- 001**

Lors du conseil précédent à la suite des explications données par Bernadette DUBERTRAND et selon ses préconisations, nous avons opté pour la participation de la commune au fonctionnement du service d'aide à domicile d CIAS des Echelles pour un montant de 9 €/habitants. Ce montant a été retenu par le CIAS, après accord avec toutes les communes adhérentes.

Après avoir écouté les explications, le conseil est appelé à délibérer pour autoriser Madame le Maire à procéder au mandatement et à inscrire au budget la somme de 4995 € correspondant au nombre d'habitants retenu par l'INSEE au 1^{er} janvier 2026, à savoir 555 habitants.

Votes 11 pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

▪ **SUBVENTION CONCERNANT un PROJET de CLASSE DE DÉCOUVERTE pour les ÉLÈVES de L'ECOLE d'ATTIGNAT-ONCIN – Délibération N°2026-002**

Madame la Maire présente au conseil le projet de classe de découverte pour les élèves de l'école d'Attignat-Oncin. Le coût du séjour / enfant s'élève à 563 €. Madame le Maire propose de participer à la hauteur de 50 €/enfant soit 400 €.

Le conseil est appelé à délibérer pour autoriser Madame la Maire à procéder au mandatement de la somme de 400€ pour 8 enfants inscrits à la classe de découverte.

Votes 11 pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

▪ **CONVENTION d'ASSISTANCE TECHNIQUE dans le DOMAINE de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Délibération N° 2026-003**

Madame le Maire explique au conseil que par délibération en date du mois de novembre 2025, le Conseil Départemental a décidé de mettre en place une mission d'assistance technique et d'information pour une meilleure connaissance de l'assainissement collectif, en faveur des communes. Le coût de cette assistance s'élève à 500€/ an.

Alain SAUGE-MERLE demande ce que cette assistance peut apporter à notre commune ? Madame le Maire rappelle que nous avons obtenu une subvention départementale de 54 000 € pour la mise aux normes de notre station d'épuration. Elle indique en outre que si nous avons besoin de conseils ou de renseignements techniques, grâce à cette convention annuelle, nous pourrions faire appel au département.

Le conseil est appelé à délibérer pour autoriser Madame la Maire à procéder à la signature de la convention avec le département.

Votes 11 pour

La délibération est approuvée à l'unanimité



- **MODIFICATION des STATUTS de la COM.COM.COEUR DE CHARTREUSE pour la RESTITUTION de la COMPÉTENCE « SKI ALPIN et REMONTÉS MÉCANIQUES » aux COMMUNES MEMBRES de la COMMUNAUTÉ de COMMUNE – Délibération N° 2026-004**

Madame le Maire expose au conseil la demande de la communauté de commune Cœur de Chartreuse de restituer la compétence « Ski Alpin et Remontées Mécaniques » à trois communes de l'EPCI. Cette demande fait suite à la délibération des conseillers communautaires représentants de chaque commune sur cette restitution, en date du 25 novembre 2025 - N° 25-181 - visée par la préfecture pour titre exécutoire. Madame le maire porte également à la connaissance du conseil qu'il conviendra à nouveau de délibérer d'ici trois mois pour approuver la restitution à la Com.Com de la somme de 1 600 000 € provenant de la vente d'une remontée mécanique à la station de Val Cenis.

Le conseil est appelé à délibérer pour autoriser Madame la Maire à procéder à la signature de tout document se rapportant à la restitution de la compétence « Ski Alpin et Remontées Mécaniques » à trois communes de l'EPCI

Votes 11 pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

- **CHEQUES CADEAUX pour les AGENTS de la COMMUNE – Délibération N° 2026-005**

Madame le Maire propose au conseil d'octroyer un chèque cadeau d'un montant de 150€ à chacun des agents municipaux de la commune. Ceux-ci pourront utiliser cette somme dans tous les commerces adhérents au dispositif « Acheter en Chartreuse » qui référence plus de 400 professionnels en Chartreuse. La mairie achètera les chèques cadeau à l'organisme qui gère la vente de ces chèques.

Le conseil est appelé à délibérer pour autoriser Madame la Maire à procéder à l'achat de trois chéquiers cadeau d'une valeur de 150 € chacun.

Votes 11 pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

- **TARIF du R1 ET DU R2 de la CHAUFFERIE pour la PÉRIODE du 1^{er} OCTOBRE 2025 au 30 SEPTEMBRE 2026 – Délibération N° 2026- 006**

Madame le Maire rappelle au conseil le coût du chantier de la chaufferie	198 685 €
Montant des subventions en attente	114 000 €
FCTV N + 2	25 500 €

Madame le Maire fait remarquer le BA chaufferie pourra être excédentaire dès lors où nous aurons reçu les subventions accordées en 2024 pour les percevoir en 2025 mais que nous ne percevrons qu'en 2026.

Compte tenu de ce report de la subvention nous avons fait un prêt relais d'un montant de 172 000 € . Madame le Maire propose de prendre le risque d'attendre la réunion cantonale de fin mars qui devra nous donner la date à laquelle la subvention tombera, pour le cas échéant, transformer ce prêt relais en un prêt à moyen terme, avec une clause de non pénalité pour remboursement anticipé au moment où la subvention tombera.

CR f

Tarifs R 1 et R 2 :

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs R 1 et R 2 aux montants actuels soit R1 : 102,85 € et R2 : 54,10€. Après avoir écouté les explications de Madame le Maire, le conseil est appelé à délibérer pour le maintien en 2025-2026 des tarifs R 1 et R 2 aux taux de 2024-2025

Votes 11 pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

▪ **DM N°3 du budget principal chaufferie 2025 – Délibération N° 2026-007**

Madame le Maire explique au conseil qu'à la demande de la Trésorerie nous devons procéder à une décision modificative de compte à compte sur le budget annexe chaufferie. Il s'agit d'inscrire dans le budget annexe sur l'exercice 2025, les amortissements pour 2 606,55 € en dépenses et en recettes.

Le conseil est appelé à délibérer pour autoriser Madame la Maire à passer les écritures pour permettre de clôturer le budget annexe chaufferie au 31/12/2025.

Votes 11 pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

▪ **Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupement) SDES – Délibération N° 2026-008**

Madame le Maire expose au conseil l'objet de cette motion. Il s'agit de réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal, c'est-à-dire pour les communes adhérentes au groupement d'achat d'électricité pour lequel nous avons délibéré le 14 avril 2022 – délibération N°2022 – 035 – visée par la préfecture.

Après avoir écouté les explications de Madame le Maire, le conseil est appelé à délibérer pour l'autoriser à procéder à la signature de tout document se rapportant à notre appartenance à la compétence « distribution d'électricité ».

Votes 11 pour

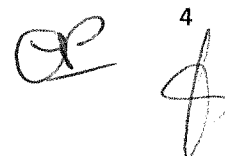
La délibération est approuvée à l'unanimité

▪ **Décision modificative n°1 du BP Lotissement 2025 – Délibération N° 2026-009**

Madame le Maire explique au conseil qu'à la demande de la Trésorerie nous devons procéder à une décision modificative sur le budget lotissement afin de permettre de passer les écritures budgétaires basées sur la vente du dernier lot qui n'a pas eu lieu en 2025.

• Dépenses de fonctionnement	chapitre 042	compte 71355	pour	50 898,63 €
• Recettes de fonctionnement	chapitre 042	compte 71355	pour	50 898,63 €
• Dépenses d'investissement	chapitre 040	compte 3555	pour	50 898,63 €
• Recettes d'investissement	chapitre 040	compte 3555	pour	50 898,63 €

4



Après avoir écouté les explications de Madame le Maire, le conseil est appelé à délibérer pour l'autoriser à procéder à la passation des écritures demandées.

Votes 11 pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- Remise en état de la cour de Mr Frédéric FELIX :

La cour de Mr Frédéric FELIX a été remise en état par l'entreprise EIFFAGE, à la charge de la commune pour un montant de 3120 €

- Remise en état du chemin du Chatelard :

La remise en état du chemin communal du Chatelard s'avère nécessaire. Les dommages sont dus aux intempéries, gel et dégel, depuis plusieurs années. Cela nécessite la reprise des canalisations, du fossé et des traverses qui permettent à l'eau de s'écouler sans submerger la chaussée, ainsi que du chemin d'accès jusqu'au relais. Un devis a été établi par la société OFFREDI pour un montant de 12 883,20 €. Les travaux sont programmés pour le printemps.

- Vente du terrain de 285 m² :

Madame le Maire explique au conseil que les acquéreurs du terrain de 285 m² proposé au prix de 65 €/m², la commune prenant en charge les frais de vente. Or les acquéreurs font une proposition à 30 €/m² car ils souhaitent faire un abri pour leur véhicule. Or, dans la mesure où ce terrain est constructible, Madame le Maire propose de revoir la délibération N° 2025-056 et de faire deux propositions pour une prochaine délibération :

- Retrait de la vente
- Proposer le terrain au prix de 50 €/m², frais de vente à charge pour les vendeurs

Sans qu'il ne soit procédé à une délibération, qui sera proposée à la prochaine réunion du conseil, les membres présents souhaitent à l'unanimité le retrait temporaire de la vente.

-Vente du lot N° 8 au lotissement de Fontaine Cive, à la SCI B\$A :

Madame le Maire explique au conseil que la signature de la vente de ce lot chez Maître Maisonnier n'a pas pu avoir lieu. En effet, le cabanon abritant l'échangeur de PLURALIS débord de 50 cms en surplomb sur la parcelle. Or il s'avère que lorsque la mairie a acheté le lot N° 8, le plan transmis chez le notaire ne comprenait pas ce débord de 50 cm sur le terrain. Maître Maisonnier souhaite actualiser le plan avant la vente pour éviter tout problème ultérieur. Diverses solutions sont en cours de négociation : soit annuler la vente ; soit établir un protocole d'entente avec PLURALIS ; soit modifier la superficie du lot N° 8. L'acquéreur potentiel serait d'accord pour faire un petit décroché sur le plan du terrain pour matérialiser le débord du toit. Le plus logique serait de refaire le bornage, à la charge de PLURALIS.

Dossier à suivre dans les semaines à venir.

-Programme des festivités à venir :

17 janvier 2026
08 février 2026

Cérémonie des vœux du Maire à la salle Xavier de Maistre
Vente de boudins par l'ACCA Association de chasse St Hubert

15 février 2026

Théâtre des enfants de Chartreuse- Gouter pris en charge par les associations de la commune : « les Féals de La Bauche » - « La Bauche qui Bouge » -

28 février 2028

Couscous organisé par « La Bauche qui Bouge »

-Devis pour la nacelle pour les travaux de reprise de peinture par l'entreprise LOGIHOME à l'église : Madame le Maire demande à Gilles GENOVESE s'il a contacté l'entreprise LOGIHOME dont elle lui avait donné le numéro de téléphone, pour savoir qu'elle nacelle était nécessaire, de façon à pouvoir demander un devis à EVEREST échafaudage ou une autre entreprise. Gilles GENOVESE explique qu'il souhaite d'abord voir le devis de LOGIHOME de façon à savoir quel type de nacelle est nécessaire, pour combien de temps, etc...Il indique qu'il s'en occupera dès lundi prochain.

-Madame le Maire rappelle au conseil les informations concernant le budget :

*Budget INVESTISSEMENT en dépenses	primitif	795 988.18€	réalisé	334 086.16 €
*Budget INVESTISSEMENT en recettes	primitif	795 988.18€	réalisé	404 142.41 €
*Budget FONCTIONNEMENT en dépenses	primitif	682 534.63€	réalisé	540 888.38 €
*Budget FONCTIONNEMENT en recettes	primitif	682 534.63€	réalisé	688 006.72 €

QUESTIONS DIVERSES

-Déneigement du samedi 10 janvier : Alain DEMAISON fait remarquer que le déneigement du samedi 10 janvier ne s'est fait qu'à midi, ce qui a occasionné des problèmes de circulation pour ceux qui avaient besoin de se déplacer. Madame le Maire explique que ce jour-là les deux employés communaux étaient malades et malgré tout, bien que fiévreux, Robert est venu vers 9h30/10h00 pour procéder au déneigement. Louis LORIDON a été appelé, mais il ne dispose pas de lame de déneigement sur son tracteur. Alain DEMAISON déplore que la commune n'ait pas prévu un renfort ou mis en place gracieusement une convention d'urgence avec un agriculteur du secteur pour palier à ce genre de situation. Bernadette DUBERTRAND propose de recenser toutes les personnes âgées ou personnes fragiles de façon à ce que l'accès à leur habitation soit déneigé en priorité. Globalement les jours de semaine, le déneigement est toujours fait en temps et en heure dès 05h00 du matin. Les week-ends les horaires sont plus souples, mais le déneigement des chemins communaux a toujours été fait.

-Travaux de la station d'épuration : Alain DEMAISON demande quand seront terminés les travaux de la station d'épuration. Madame le Maire fait remarquer qu'actuellement les derniers aménagements sont suspendus du fait des intempéries hivernales, et que tout ce qui est paysagé ne pourra se faire qu'au printemps, puis le nettoyage du chantier pourra être finalisé. Le solde sera payé ensuite. Cependant cela n'empêche pas la station d'épuration d'être déjà totalement opérationnelle.

-Installation des caméras de vidéoprotection : Bernadette DUBERTRAND demande si toutes les caméras prévues dans le dispositif sont en place et opérationnelles. Gilles GENOVESE explique que les travaux pour le raccordement est terminé à la Vittaz mais la mise en service n'a pas encore été effectuée par ENEDIS.

Alain DEMAISON demande si la caméra positionnée sur la départementale coté Attignat-Oncin est bien à la place prévue ? Gilles GENOVESE confirme que toutes les caméras ont été installées aux emplacements prévus. Tous les raccordement fibre sont fait mais lorsque l'on donne les numéros de points de livraison, ENEDIS ne les trouve pas. Madame le maire confirme que les contrats initiaux ont été suspendus et non pas arrêtés. Elle demande à Gilles GENOVESE de venir en mairie pour consulter le dossier.

-Travaux d'écoulement d'eau dans la propriété de Madame ROUSSILLON. : Bernadette DUBERTRAND demande où en sont les travaux concernant les écoulements d'eaux usées dans la propriété de Madame ROUSSILLON ? Madame le Maire explique que ceux-ci seront effectués lorsque nous procéderons à la remise aux normes de l'assainissement de la mairie pour un devis estimé à environ à 40 000 €. Ce sera un gros chantier.

En l'absence d'autre question, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30

